

**MAIRIE DE GOURBERA**  
**DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX**  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 25 janvier 2024 à 19h30**

Sous la présidence de Philippe Castel, Maire.

<u>Présents</u> : Jean-Pierre Courrèges, Jean-François Dussarrat, Elsa Légize, Dominique Oréa, Marc Pérol.
<u>Absent(es) excusé (es)</u> : Marie Lapébie
<u>Absent(es)</u> : Max Rossetti
<u>Procurations</u> :

**SECRETARE DE SEANCE** : Jean-François Dussarrat

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 30 novembre 2023**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- 1- Validation du projet photovoltaïque,
- 2- Création d'un emploi de rédacteur territorial,
- 3- Point sur la démission de Madame Detouillon Anne-Marie, conseillère municipale,
- 4- Point sur l'implantation des chicanes (courriers administrés, décisions modificatives),
- 5- Point sur les prescriptions de la circulation en forêt,
- 6- Point sur le terrain d'implantation d'une antenne TDF C0250,
- 7- Point sur le programme d'investissement Sydec 2024,
- 8- Point sur le projet du four à pain,
- 9- Point sur le relais de pèlerins (Village d'avenirs),
- 10- Point sur les contrats des logements communaux en location,
- 11- Point sur les contrats Enedis de la commune,
- 12- Point sur l'aménagement du terrain derrière d'église,
- 13- Point sur la taxe des résidences secondaires,
- 14- Questions diverses.

## 1) TRAVAUX PHOTOVOLTAÏQUES BÂTIMENT COMMUNAL 2024 - 001

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le programme des travaux concernant l'installation de panneaux solaire sur le bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes.

Le coût de l'installation s'élève à 29 100€ TTC.

Considérant l'accord de principe du Conseil Municipal lors de la séance du 30 novembre 2023 d'équiper le bâtiment communal en photovoltaïque afin de réaliser des économies d'énergie pour la commune,

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment le 11 décembre 2023, après examen de l'étude présentée par l'entreprise SLR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'accepter ce programme de travaux et décide d'inscrire la dépense au budget 2024.

## 2) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL 2024-02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du départ de l'actuelle secrétaire de mairie, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps NONCOMPLET,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps NON COMPLET de rédacteur territorial,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 28 heures,
- il sera chargé *des fonctions de secrétaire de mairie.*,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le *cadre d'emplois* concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 25 janvier 2024

### **3) POINT SUR LA DEMISSION DE MADAME DETOUILLOAN ANNE-MARIE, CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire remercie Madame Detouillon de sa contribution à la vie communale et ne formule pas de remarques supplémentaires.

### **4) POINT SUR L'IMPLANTATION DES CHICANES**

Après les phases de comptage réalisées par le service voirie de la CAGD sur le nombre de véhicules circulant sur la route de Laluque et les vitesses enregistrées, une nouvelle répartition des chicanes est décidée.

- A l'entrée du bourg, en venant de Laluque, les chicanes seront déplacées plus en aval de l'entrée en agglomération afin de les éloigner du virage.
- Les chicanes situées devant l'entrée du chemin de Madame Detouillon et de Monsieur Tisé seront légèrement décalées par rapport à l'implantation initiale. Cette nouvelle disposition améliorera l'angle de vision en sortie de chemin.
- Monsieur Dussarrat estime que les chicanes positionnées à cet endroit sont dangereuses car une voiture peut déboîter lors du passage de la voiture sortant du chemin. Monsieur Dussarrat remarque que la suppression des chicanes à cet endroit avait été décidée lors d'un précédent conseil. Monsieur le Maire explique qu'il a toujours considéré cette sortie dangereuse et qu'il pensait que les deux propriétaires concernés étaient du même avis pour supprimer ces chicanes. Ce qui n'est pas le cas, puisque Monsieur Tisé a demandé que cette infrastructure soit maintenue pour des raisons de sécurité. Monsieur le Maire indique qu'il est possible que cette implantation ne soit pas parfaite mais les aménagements à cet endroit permettront au moins de faire ralentir les automobilistes, ce qui sécurisera d'avantage la sortie du chemin. Monsieur Oréa remarque que la chicane ainsi placée obligera la voiture à se déporter sur la gauche et sera d'avantage visible pour le véhicule s'engageant sur la chaussée.
- Monsieur le Maire demandera au propriétaire de tailler sa haie afin d'améliorer la visibilité dans le sens Gourbera-Laluque.
- Monsieur Dussarrat indique que des administrés l'ont questionné sur l'absence de réunion publique au sujet de ces travaux. Monsieur le Maire répond que les riverains, directement impactés par ces travaux ont été consultés.
- Monsieur le Maire précise qu'un rétrécissement de la chaussée est prévu un peu après l'intersection de la rue de Pelanne et la route de Laluque car ce passage est régulièrement emprunté par les enfants lors de la fête d'Halloween dans le village.
- Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Detouillon a rendez-vous avec les services voirie du Grand Dax à propos de cet aménagement de la chaussée devant la sortie de son chemin dont elle conteste le bien-fondé au niveau sécurité.
- Monsieur le Maire annonce que ces travaux entraîneront une déviation durant une ou deux journées courant février. L'information est diffusée sur panneaupocket.

### **5) POINT SUR LES PRESCRIPTIONS DE LA CIRCULATION EN FORET**

Lors de la commission forêt du 11/12/2023, il a été proposé de rajouter sur le panneau de parcours Vikazimut un paragraphe rappelant le caractère privé de la forêt landaise et les règles de circulation dans le respect de l'environnement. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'élaborer un texte court reprenant les principes de base de la circulation en forêt.

### **6) POINT SUR LE TERRAIN D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE TDF SUR LA PARCELLE C0250**

Monsieur le Maire annonce au conseil que suite au refus des propriétaires de céder une bande de parcelle pour accéder à la parcelle C8, un nouvel emplacement est à étudier sur la parcelle

C250. Sur le cadastre, la commune en est propriétaire. Il reste à définir si cette parcelle fait partie ou non de la route de Bouhette. Monsieur Pérol et Monsieur Courrèges indiquent que cette parcelle est bien située sur la route. Il sera fait appel à un géomètre pour vérifier le bornage.

#### **7) POINT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SYDEC 2024**

Le Sydec interroge la commune sur les travaux qu'elle souhaite programmer en 2024.

Les conseillers municipaux émettent les souhaits suivants :

- Éclairage du cheminement du lotissement de la Sablière jusqu'au centre bourg
- Éclairage du four à pain
- Au quartier Pillé, raccordement au solaire,
- Au niveau du pont (à l'ancienne scierie), route de Herm, entre Monsieur Doussy et Monsieur Bailly réflexion sur le rajout d'un éclairage afin de maintenir une continuité de l'éclairage jusqu'au bourg.

#### **8) POINT SUR LE PROJET DU FOUR A PAIN**

Monsieur le Maire propose à Monsieur Pérol de réfléchir sur l'aménagement du site autour du four à pain, éventuellement en collaboration avec le lycée Haroun Tazieff. Une visite du lieu par les conseillers municipaux sera programmée. Monsieur Courrèges souligne qu'il faudra intégrer cette espace dans le projet d'aménagement du terrain derrière l'église.

#### **9) POINT SUR LE RELAIS DE PELERINS (VILLAGE D'AVENIRS)**

Monsieur le Maire informe le conseil que Gourbera a été retenue au programme village d'avenirs par la Préfecture des Landes. Celle-ci assistera la commune dans la constitution du dossier, fournira une assistance à maîtrise d'ouvrage et un suivi à la réalisation du projet dans sa phase de travaux.

Monsieur le Maire fait savoir qu'à présent, la prochaine étape va consister à lancer la consultation de 3 architectes. Monsieur Pérol remarque que le projet présenté par le C.A.U.E est déjà très complet. Si la consultation d'architecte est basée sur le programme proposé par le C.A.U.E, toute modification ultérieure de celui-ci entraînerait une modification du contrat. Il serait préférable que le coût complet du projet soit défini en amont. Ou bien il sera nécessaire, avec le futur architecte de définir les tranches de travaux qui s'intégreront au planning d'investissement foncier de la commune.

3 architectes seront contactés et reçus par la commission bâtiments pour en sélectionner un.

#### **10) POINT SUR LES CONTRATS DES LOGEMENTS COMMUNAUX EN LOCATION**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-François Dussarrat de faire le point sur les contrats de location des logements communaux et de les mettre à jour :

- Noter les poêles à bois renouvelés sur les baux concernés, spécifier que la création d'une installation d'un poêle est à la charge du locataire et doit être réalisée par un professionnel.
- Le ramonage du poêle à bois est à la charge du locataire ; le justificatif doit être transmis au secrétariat de la mairie.
- Préciser les modalités d'entretien des fosses septiques, des bacs à graisse et les frais inhérents à ces entretiens qui sont à la charge du locataire.

#### **11-POINT SUR LES CONTRATS ENEDIS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire propose à Messieurs Dussarrat et Monsieur Oréa de faire une mise à jour des contrats EDF sur les puissances souscrites des bâtiments communaux.

## 12- POINT SUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DERRIERE L'EGLISE

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur les réflexions menées au sujet du projet de construction d'un ensemble de logements sur la parcelle derrière l'église. Monsieur le Maire exprime pour sa part, une préférence d'implantation de petits bâtiments qui s'intégreront avec l'environnement du site du four à pain. L'objectif est de conserver un esprit rural avec peu de voirie. Monsieur le Maire rappelle que ce projet s'inscrit sur le long terme.

L'intérêt pour la commune de porter cette opération immobilière serait d'accroître son patrimoine et d'en retirer des nouvelles ressources financières. Il restera à définir si la commune peut dégager des capacités financières pour ce projet.

Il est décidé que les conseillers se réuniront afin d'élaborer un projet commun.

## 13- POINT SUR LA TAXE DES RESIDENCES SECONDAIRES

Monsieur le Maire présente le tableau des taux des taxes des résidences secondaires et des logements vacants de l'ensemble des communes du Grand Dax. La commune de Gourbera présente un taux d'imposition de 10,25%, le plus faible du territoire. Une réflexion sur l'augmentation de la taxe des résidences secondaires sera engagée lors du vote des taux d'imposition communaux.

## 14- QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un deuxième élu pour l'état des lieux des locations des salles municipales. Monsieur Pérol et Monsieur Oréa proposent leur collaboration pour la gestion des états des lieux.
- Fermeture préau salle des fêtes : travaux 2024. Des devis de baies vitrés ont été sollicités auprès des entreprises. Cette transformation du préau aura l'avantage d'agrandir la salle des fêtes. Ces travaux seront programmés en 2024 si le budget le permet. Une demande de subvention sera alors déposée auprès du département. La mairie est en attente du devis de la climatisation de la salle. En fonction du coût de cette opération, les conseillers détermineront la priorité des travaux.
- Tracteur : Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un petit tracteur qui servira à l'entretien des grandes parcelles et le fauchage des bas-côtés. Ce tracteur appartenait à un particulier et a peu d'heures de travail. Le vendeur propose un prix de 3500 € déduit des frais de remise en route (huile, pièces de rechange...). La décision de l'achat se fera lorsque l'engin sera contrôlé par l'agent technique en appui avec un professionnel.
- Panneaux affichage « protégeons nos enfants » Monsieur le Maire soumet l'idée aux membres du conseil, d'implanter ce type de panneaux à l'entrée du village. Monsieur Pérol et Monsieur Courrèges estiment cette signalisation ne produit pas beaucoup d'effet sur les vitesses excessives des automobilistes indéclicats. Monsieur Pérol préférerait rajouter 4 panneaux de limitation de vitesse à 50km/h au quartier Pilé.
- L'achat d'une cinquantaine de chaises pour la salle des fêtes est à prévoir au budget 2024.
- Rappel des dates des commissions :

- Forêt : 09 /02/2024 à 9h00
  - Réunion associations + commission fêtes et cérémonies : 02/02/2024
  - Une réunion de la commission bâtiments est à programmer afin de chiffrer les travaux 2024 qui seront à prévoir au budget 2024, avant la commission finance.
- Monsieur Dussarrat souhaite intervenir sur une trace dessinée sur la chaussée, route de Caphore. Est-ce que cela matérialise l'emplacement des futurs containers d'ordures ménagères ? Pour des raisons de sécurité lors collecte des OM, les containers doivent être positionnés à une distance de 11 mètres du bord de la route. La trace constatée sur place est à 23 mètres de distance de la route. Si celle-ci représente le futur emplacement des bacs, un problème d'entrée et de sortie pour le propriétaire situé en face va se poser. Monsieur le Maire vérifiera lors des travaux le bon emplacement.

Séance levée à 21H30.

Le Maire,  
Philippe Castel.

Le secrétaire,  
Jean-François Dussarrat.